

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 235

présenté par

M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 33

À la fin de l'alinéa 93, substituer aux mots :

« à l'échelle de l'ensemble de leur périmètre »

les mots :

« intercommunal couvrant l'intégralité de leur territoire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.